

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 30/10/2023 BAC

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale – ARASS
2	LIBELLE DU POSTE : Médecin de santé publique
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 96202 PROGRAMME R.H : 97001 CODE POSTE : 6718 CENTRE DE TRAVAIL : 385
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI – PAPEETE - ARASS - 63, rue du commandant Destremeau - Immeuble LO, face au temple protestant de Paofai.
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le médecin de santé publique exerce au sein du bureau de la planification, de l'inspection et du contrôle (BPC). Il est chargé du contrôle de l'application de la réglementation sanitaire et sociale. Il contribue à son élaboration et à son évolution.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le responsable du bureau de la planification, de l'inspection et du contrôle
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Un poste informatique relié à internet et à une imprimante réseau, téléphone, véhicule de service
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Disponibilité importante ;- Diversités des activités et des interlocuteurs ;- Déplacements possibles sur l'ensemble des îles de la Polynésie française.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Contribuer à la rédaction et mettre en œuvre les actions du schéma d'organisation sanitaire ;- Instruire les demandes d'autorisation et d'agrément, assurer l'organisation des commissions afférentes, présenter et défendre les dossiers en commission, délivrer les autorisations et les agréments ;- Inspecter et contrôler toutes les structures soumises à un régime d'autorisation ou d'agrément ;- Contrôler la continuité et la qualité des soins, participer à la sécurité sanitaire et veiller à la qualité et à la sécurité des actes médicaux ;- Evaluer, auditer les prises en charge dans les établissements de soins et médico-sociaux ;- Assurer les relations avec les ordres professionnels ;- Participer à la conception, à la coordination de la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de santé publique ;- Contribuer à la planification et à l'organisation des soins, évaluer les besoins et mettre à jour la carte sanitaire ;- Guider l'élaboration de projets de textes réglementaires en matière sanitaire et sociale ;- Organiser les filières de santé ;- Animer des réseaux de professionnels de santé ;- Produire toutes les recommandations nécessaires à la bonne compréhension des textes et à l'uniformisation de leur application ;- Contribuer à l'élaboration des nomenclatures des actes de professionnels.

